



**52010 - Construction, restructuration
et gros entretien des collèges publics**

**Proposition d'un projet de protocole
transactionnel à conclure avec la Société
MH INGENIERIE dans le cadre du diagnostic
structure du collège Galilée de Lingolsheim.**

Rapport n° CP/2017/082

Service gestionnaire :
J4-Immobilier

Résumé :

Dans le cadre d'une procédure adaptée, le Département a confié la réalisation d'un diagnostic structure du collège Galilée de Lingolsheim au bureau d'études MH Ingénierie en juin 2014, suite à des désordres structurels observés lors d'une opération de maintenance. Les premiers résultats de l'étude ont conduit le Département à s'interroger sur la possibilité d'ouvrir le collège pour la rentrée de septembre 2014. Le bureau d'études MH Ingénierie a assisté le Département au cours de cette phase alors que cette mission n'était pas explicitement prévue dans le cahier des charges initial et sollicite par conséquent une rétribution complémentaire. Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes d'un projet de protocole transactionnel à conclure avec le bureau d'études MH Ingénierie prévoyant le versement à ce bureau d'études d'une indemnité transactionnelle forfaitaire de 7 440 € TTC.

Le 18 juillet 2014, le Département du Bas-Rhin a conclu avec la société MH Ingénierie le marché public n°003942 ayant pour objet la réalisation d'un diagnostic structure du collège Galilée de Lingolsheim, suite à des désordres observés au droit d'un joint de dilatation lors d'une opération de maintenance. Le montant initial du marché s'élève à 18 520 € HT soit 22 224 € TTC.

En cours d'exécution de la mission, le Département, en accord avec le Rectorat et la Ville de Lingolsheim, a décidé de ne pas rouvrir l'établissement à la rentrée de septembre 2014, ce qui a conduit à modifier la mission du prestataire.

L'entreprise a sollicité en janvier 2015 la somme de 9 273,40 € HT, soit 11 128,08 € TTC, en paiement de prestations supplémentaires à son marché initial. Les prestations concernées ont été réalisées en 2014 dans le cadre de l'aide à la décision d'ouverture/fermeture du collège Galilée, puis postérieurement à cette décision pour accompagner le Département dans la communication avec la communauté éducative.

Cette somme correspond :

- à un montant de 10 193,40 € HT en plus-value par rapport au marché initial pour les prestations ci-dessous :
 - visites sur site pour établir un constat exhaustif des joints,
 - études de solutions d'étalement,
 - rédaction de rapports d'étape,
 - participation à des réunions (y compris réunion du comité de pilotage en présence de l'Inspection Académique, du Collège et des Représentants de parents d'élèves),
- et à un montant de 920 € HT en moins-value par rapport au marché initial pour une prestation de calcul de renforcement, prévue mais non réalisée.

Le décompte définitif du marché de MH Ingénierie ayant été établi le 25 février 2015, l'entreprise ne peut être payée dans le cadre d'un avenant.

Suite aux négociations qui ont eu lieu entre le Département et la société MH Ingénierie afin de clore le litige à l'amiable sans passer par une voie contentieuse, il est proposé de décider que le Département du Bas-Rhin accepte de verser à la société une somme de 7 440 € TTC. A titre de concession réciproque, la société MH Ingénierie accepte de renoncer à une partie de sa réclamation et de ramener la somme qui lui serait due à 7 440 € TTC pour solde de tout compte.

La Commission Territoriale de l'Eurométropole de Strasbourg a émis un avis favorable le 19 janvier 2017.

Cette dépense serait inscrite sur la ligne de crédits n° 43060 correspondant à la maintenance des collèges et exécutée en 2017. Elle figurerait dans les dépenses du Programme Pluriannuel de Maintenance.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de bien vouloir approuver les termes du projet de protocole transactionnel ci-joint à conclure avec l'entreprise MH Ingénierie, et à m'autoriser à le signer.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- accepte la prise en charge par le Département du Bas-Rhin d'une indemnité transactionnelle pour un montant forfaitaire de 7.440 TTC au bénéfice de l'entreprise MH Ingénierie;

- approuve les termes du projet de protocole transactionnel joint en annexe, à conclure avec l'entreprise MH Ingénierie, et autorise son président à signer ce protocole.

Strasbourg, le 03/03/17

Le Président,



Frédéric BIERRY